

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 mai 2019 de 20h30 à 22H20.

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc et THILL Sébastien

Absent excusé : WOLTER Sylvain ayant donné procuration à MOLINIER Denis

Secrétaire de séance : DESIRANT Françoise

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 8 avril 2019

Pour le compte rendu de la dernière réunion, il fallait lire que le conseil s'était réuni le 8 avril 2019 au lieu du 8 avril 2018.

Le précédent compte-rendu est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Décision modificative n°1

Lors de l'établissement du budget primitif 2019, la contrepartie des amortissements constatés au compte 681, n'a pas été abondée.

Le conseil décide d'ajouter la somme de 3 127 € au compte 280412/040 en recette d'investissement et de déduire le montant de 3 127 € au compte 10222/10 en recette d'investissement pour garder un budget équilibré.

Accepté par 8 voix pour et 1 abstention.

Création poste adjoint technique principal 2ème classe

L'adjoint technique titulaire de la commune a réussi son examen professionnel d'adjoint technique principal

2^{ème} classe. Il a également passé un concours d'agent de maîtrise pour lequel il n'a pas été retenu.

Madame le Maire propose aux élus d'avancer l'agent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, soit un gain de 56.23€ brut pour l'agent. Il est à noter que cette promotion coutera 83.63€ en plus par mois à la collectivité. Les élus acceptent cette proposition en souhaitant que l'agent concerné reste dans la collectivité.

En effet, son dernier avancement d'échelon a eu lieu en fin d'année 2018 et son avancement de grade aura lieu au plus tôt au 01/07/2019 soit 8 mois après.

Adopté par 8 voix pour et 1 abstention

Projet construction ACVV

Depuis le dernier conseil municipal, un complément d'informations a été fait auprès de la Région pour savoir si la commune pouvait encore bénéficier d'une subvention pour un autre projet car elle avait déjà reçu une aide pour la réalisation des travaux d'accessibilité de l'église.

La commune peut en effet, être encore éligible à l'octroi d'une subvention. Les élus décident donc de privilégier la salle des fêtes à l'aérodrome.

Si la municipalité décide d'être maître d'ouvrage pour récupérer la TVA sur les factures, elle ne souhaite pas déboursier un centime pour les travaux, ni faire aucune avance de fonds.

De son côté, la trésorière ne sait pas comment comptablement, inscrire cette opération. Elle doit donc saisir le Pôle National de soutien aux réseaux accompagné du projet de convention, décrivant toutes les caractéristiques de cette proposition.

L'association devait de son côté, obtenir des garanties auprès de la Fédération, pour un prêt relais, et les communiquer : rien n'a été reçu.

Au vu de tous ces éléments, les élus n'acceptent pas que la commune se porte maître d'ouvrage pour le projet de l'ACVV.

Cette dernière n'étant pas en reste, compte tenu des travaux de réhabilitation de l'assainissement et d'accessibilité des bâtiments, réalisés ces dernières années à l'aérodrome.

Acceptée à l'unanimité

Plan alignement

La commune a demandé des modifications mais les plans ne sont pas prêts car la personne chargée de notre dossier était en vacances. Le sujet est ajourné à la prochaine séance du conseil municipal.

Vente de tuiles

Suite à la démolition du café du village, les tuiles du bâtiment ont été récupérées et stockées.

Aujourd'hui, les élus ne voient plus l'utilité de les garder. La quantité de tuiles est estimée à 2 700.

Le conseil municipal décide de vendre toutes les tuiles à 0.50€ l'unité.

Vote à l'unanimité.

Subvention restauration Notre Dame de Paris

Chaque conseiller a donné son argumentaire sur la question. Leur ressenti est le suivant :

Dans les dix derniers mois, 11 églises ont connu des incendies et aucun appel au peuple n'a été fait.

Un don à l'Association Les Amis des Eglises est réalisé chaque année pour un montant de 110€.

Cette année, la municipalité a dû reporter le programme de restauration des vitraux de l'Eglise au vu des frais engagés pour la reprise des concessions. Ce serait donc déplacé de donner pour la restauration de Notre Dame et de ne pas entretenir le patrimoine communal ainsi que l'Eglise du village.

Les élus décident de ne pas verser de subvention pour la restauration de Notre Dame de Paris.

Application illiwap

Cet outil permet aux communes adhérentes, de transmettre leurs informations aux administrés sans passer par le transfert des informations par mail.

Les administrés n'ont rien à payer s'ils téléchargent l'application. Le coût pour la collectivité reviendrait à 120€/an.

Les élus vont tester gratuitement cette application pendant 30 jours, à partir de la publication du prochain bulletin informant la population de cette nouveauté.

COMPTES RENDUS :

AG aéroclub Farman Clément

L'association tient des permanences les lundi après-midi, mercredi après-midi et vendredi après-midi.

L'association se compose de 4 instructeurs. 15 élèves pilotes ont été recensés en 2018 dont 3 jeunes de moins de 21 ans.

Le résultat de 2018 est négatif de 7264€.

Plusieurs animations sont prévues pour 2019 comme les portes ouvertes les 11 et 12 mai.

AG MARPA LES CHARMILLES

La MARPA a une capacité de 24 personnes. Actuellement il y a 22 résidents avec une moyenne d'âge de 89 ans. Elle a pour but d'être un lieu de transition entre le maintien à domicile et l'EHPAD et fonctionne quasiment en autonomie (les subventions représentent 2.24% du budget).

L'établissement équilibre difficilement ses comptes ces deux dernières années, à cause de plusieurs régularisations (erreur imputation de subventions, rattrapage heures supplémentaires des agents, indemnité de départ en retraite, ...).

A la fin de la réunion, le Président a annoncé sa décision d'arrêter ; il cherche quelqu'un pour prendre sa succession.

QUESTIONS DIVERSES

Les adjoints techniques proposent l'installation d'une porte sectionnelle 3000x3000 à l'arrière de la grange car le camion ne passe pas sur le côté de celle-ci afin d'entretenir le matériel derrière.

Les élus acceptent un devis d'un montant de 1026,07€ HT.

Madame le Maire fait remarquer que la consommation électrique de la grange a fortement chuté.

En 2018 : 1816 Kwh et en 2019 : 900 Kwh.

Cette situation résulte de l'installation d'un chauffage adapté dans l'atelier.

Il est constaté que l'abri bus est un point de ralliement pour les jeunes ; lors de leur départ ils le laissent dans un état indescriptible. De ce fait, les parents des élèves de l'école de Nuisement attendent sur le trottoir le bus scolaire.

Lundi 6 mai, Madame le Maire a constaté que les serrures du panneau d'affichage avaient été forcées et sa paroi brûlée par endroit.

Une réflexion doit être menée en commission travaux pour trouver quelle solution apporter à cette situation (fermeture de l'abri comme à Nuisement ?).

La société Pilatus, par l'intermédiaire de Monsieur Hubert, vient de nous faire savoir que l'aérodrome d'Ecurey était bien placé pour recevoir leurs essais.

Au vu des conditions énoncées pour leur venue, ils sont d'accord pour la remise en état de la plateforme après leur passage, si des dégradations sont constatées. Par contre, ils sont surpris de la demande de dédommagement car l'aérodrome resterait ouvert à la circulation aérienne.

Les élus attendent la réponse définitive de Pilatus.

FREE : l'emplacement de l'antenne est défini. La commune a confirmé à l'opérateur, que le projet se situait bien en zone N du PLU et que cette infrastructure est compatible avec le règlement de la zone.

Une conseillère fait remarquer qu'un tas de graviers est situé au Mazin. Madame le Maire indique que ce sont les employés communaux qui ont stockés les résidus du décapage des trottoirs à cet endroit. Elle n'y est pas favorable car cela pourrait donner de mauvaises idées à d'autres personnes.

Rappel : l'Assemblée Générale de l'ADMR se réunit le 15 mai prochain.

La commission animation devrait reculer la date de l'exposition « Les Ecuriots ont du talent » au 1^{er} décembre 2019 car certaines personnes ne sont pas disponibles en septembre 2019 pour y participer.

Prochaines réunions :

Commission travaux : lundi 13 mai 2019 à 18h

Commission animation : lundi 20 mai 2019 à 18h

Réunion sur la traverse avec Ad'P : mardi 28 mai à 18h

Conseil municipal : lundi 3 juin 2019 à 20h30